

## **ARRETE N°136- 2023 ARS DE LA RÉUNION**

Portant modification de la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion

**Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion**

- VU le code de la santé publique, notamment ses articles L1432-4 et D1432-28 à D1432-30 ;
- VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 6 avril 2022 portant nomination du Directeur Général de l'agence régionale de santé de La Réunion – M. Gérard COTELLON ;
- VU l'arrêté ARS n°297 du 29 décembre 2021 relatif à la composition de la commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Considérant les propositions de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion lors de sa séance d'installation du 6 décembre 2021,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** L'article 1 de l'arrêté ARS n°297/2021 du 29 décembre 2021 est modifié comme suit :

« La commission spécialisée de prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de La Réunion est composée comme suit :

### 1° - Au titre des collectivités territoriales :

**a) Un conseiller régional :**

- Mme Amandine RAMAYE, conseillère régionale, titulaire  
(Mme Anne CHANE-KAYE-BONE TAVEL, conseillère régionale, suppléante)

**b) Le Président du conseil départemental de La Réunion (ou son représentant) :**

- Dr Jean-Marie VIRAPOULLE, conseiller départemental, titulaire  
(Mme Adèle ODON, et M. Aurélien CENTON, conseillers départementaux, suppléants)

**c) Un représentant des groupements de communes :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**d) Un représentant des communes :**

- M. Gérald KERBIDI, élu municipal, commune de Saint-Joseph, titulaire  
(Dr Daniel JATOB, élu municipal, commune de Sainte-Marie, suppléant)

### 2° - Au titre des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux :

**a) Quatre représentants d'associations agréées d'usagers au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :**

- Mme Marylène SINGABRAYEN-TAMPIGNY, représentante de l'UNAFAM 974, titulaire  
(Suppléant(e) en attente de désignation)
- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)
- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)
- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**b) Un représentant des associations de retraités et personnes âgées :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**c) Un représentant des associations de personnes handicapées dont un intervenant dans le champ de l'enfance handicapée :**

- Mme Danielle PAYET, représentante de l'association ADAPEI  
(M. Jacques SAUTRON, représentant de l'association ADAPEI, suppléant).

**3° Au titre des représentants des conseils territoriaux de santé (sans objet)**

**4° - Au titre des partenaires sociaux :**

**a) Un représentant des organisations syndicales de salariés représentatives :**

- M. Matthias RAMSAMY, représentant CFE-CGC, titulaire  
(Mme Audrey MZILICI, représentante CFE-CGC, suppléante)

**b) Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs représentatives :**

- M. Vincent THEODOLY LANNES, représentant du MEDEF, titulaire  
(Mme Aude D'ABBADIE et Mme Marie-Rose WON FAH HIN, représentantes du MEDEF, suppléantes)

**c) Un représentant des organisations syndicales des artisans, des commerçants et des professions libérales :**

- M. Joseph ALIDOR, chambre de métiers et de l'artisanat, titulaire  
(Mme Marie Andrée DOLPLHIN et Mme Christine TELOVAVY DELPLANQUE, chambre de métiers et de l'artisanat, suppléantes)

**d) Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**5° - Au titre des acteurs de la cohésion et de la protection sociale :**

**a) Un représentant de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion :**

- M. Laurent BLERIOT, Président du conseil de la CGSS de La Réunion, titulaire,  
(Mme Nicole ETHEVE, vice-présidente du conseil de la caisse générale de sécurité sociale de La Réunion et M. Janick CIDNEY, suppléants)

**b) Un représentant de la caisse d'allocations familiales de La Réunion :**

- Mme Blandine DIDELOT, administratrice de la caisse d'allocations familiales de La Réunion, titulaire  
(M. Elie LADERVAL, administrateur de la caisse d'allocations familiales de La Réunion, et Mme Urielle PICARD, suppléants),

**c) Un représentant de la Mutualité française :**

- Mme Nadia RAMIN, représentante de la Mutualité française, titulaire  
(Mme Ruffine BELVISEE et Dominique GOPAL, représentants de la Mutualité française, suppléants)

**d) Un représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement de personnes confrontées à des difficultés spécifiques :**

- M. Christian ABONNEL, représentant de GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion », titulaire  
(M. Eddy HAMEL et M. Laurent CHASSAGNE, représentants de GCS-UCSD « Un chez soi d'abord La Réunion », suppléants)

**6° - Au titre des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé :**

**a) Un représentant des services de santé scolaire et universitaire :**

- Dr Pierre MAGNIN, médecin-conseiller technique de la rectrice, titulaire  
(Dr Isabelle RIOS, conseillère médecine scolaire, et Mme Ana EBRO, conseillère technique, suppléantes)

**b) Un représentant des services de santé au travail :**

- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**c) Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile :**

- Dr Inès LOBO DE SOUSA, représentante de la PMI, titulaire  
(Mme Myriam FLEURY DECKKER et Marie Lourdes RIMPert, représentantes de la PMI, suppléantes)

**d) Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé dont un œuvrant dans le domaine médico-social ou la cohésion sociale :**

- M. Cédric PEDRE, directeur de l'IREPS de La Réunion, titulaire  
(Dr Benjamin BRYDEN, président de l'IREPS de La Réunion, suppléant)

**e) Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche :**

- Dr Irène STOJCIC, présidente de l'ORS, titulaire  
(Pr Catherine MARIMOUTOU, CHU, suppléante)

**f) Un représentant des associations agréées de protection de l'environnement :**

- Mme Frédérique WELMANT, représentante de la SREPEN-RNE, titulaire  
(Suppléant(e) en attente de désignation)

**7° - Au titre des offreurs des services de santé :**

**a) Un représentant des établissements privés de santé à but lucratif :**

- Mme Sylvie VITRY CLAIN, Groupe Iris, titulaire  
(Mme Marie RIVIERE et Dr David LEJEUNE, CRF Ylang-Ylang, suppléants)

**b) Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées :**

- M. Tonino LEGROS, directeur général ADAPEI, titulaire  
(Mme Emmanuelle TERGEMINA, directrice générale Association Claire Joie, suppléante)

**c) Deux représentants des unions régionales des professionnels de santé :**

- M. Boubker EL BEGHADADI, URPS pharmaciens, titulaire  
(Mme Sabine LENY, URPS pharmaciens, suppléante)
- Titulaire, en attente de désignation,  
(Suppléant(e) en attente de désignation) »

Le reste des articles est inchangé.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion. Il peut faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Saint-Denis, dans le délai de deux mois suivant sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 3 :** Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le

05 MAI 2023

|| Le directeur général

Le directeur général adjoint

  
Etienne BILLOT